



Édition du vendredi 10 mai 2024

Le journal du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Outaouais (SEECO)
Le Plus-Mot, le journal qui vous souhaite un regain d'énergie pour la correction !

Négociation de la convention collective Le fameux « clause à clause »

Après l'entente de principe de décembre adoptée par les membres du Front commun à la mi-février, le Comité de négo (CN) abordait l'étape de ce qu'on appelle le « clause à clause », c'est-à-dire la rédaction des articles précis de la convention. Cette étape, déjà très avancée au moment de l'entente de principe, prend finalement plus de temps que prévu : le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) a envoyé les 420 pages de la nouvelle convention non pas le 26 février comme prévu, mais le 10 avril.

Entretemps, le défi de la répartition des nouvelles ressources s'est réglé. Celle-ci est maintenant connue depuis la semaine dernière, ce qui permettra de faire les tâches en tenant compte de ces nouvelles injections.

Par ailleurs, dans l'ensemble, les textes sont conformes, mais les quelques exceptions décelées par l'équipe de négo l'ont fait grincer des dents. Il s'agit parfois d'une coquille, parfois d'un mot changé qui a son importance au point de modifier ce qui avait été entendu. D'autres fois, ce sont carrément des ajouts créatifs qui n'ont jamais été même discutés à la table. Quand notre équipe de négo pose des questions, les réponses du CPNC se font souvent attendre...

Ce n'est toutefois pas le délai le plus long que les négos syndicales du secteur public aient connu. Voici un aperçu de ce qui s'est passé lors des dernières négos :

Convention 2010-2015 : entente de principe fin juin 2010, signature le 8 avril 2011

Convention 2015-2020 : entente de principe fin décembre 2015, signature le 17 juin 2016

Convention 2020-2023 : hypothèse de règlement en juin 2021, entente de principe officielle en octobre 2021 (après conciliation), signature le 1er mars 2022

Le Comité de négo garde espoir de signer pour juin. La situation évolue de jour en jour. L'Assemblée nationale a



adopté à l'unanimité une motion pour faire accélérer les travaux, le Conseil du trésor a également fait parvenir une lettre au CPNC pour demander de signer au plus tard le 31 mai.

La question qui vous taraude sûrement : peut-on exercer des moyens de pression à cette étape de la négo ? La réponse du Code du travail est : pas le genre de moyen qui entraînerait un ralentissement de service (comme la rétention des notes finales, par exemple). Ce serait considéré comme une grève illégale, particulièrement si le moyen est concerté.

On souhaite un règlement rapide, mais le Comité de négociation ne signera pas n'importe quoi. Ça prendra le temps qu'il faut pour obtenir une convention collective digne de nous. Nous demandons au CPNC d'agir de bonne foi.

(Suite à la page suivante)

NOS ARTICLES

Résumé d'AG du 8 mai 2024	p.2
Courrier des membres	p.4
Notre rôle de modèle	p.5
CoP inclusion	p.7
Hommage à François Lazure	p.8
Dernier concours/Nouveau concours	p.10

LE SEECO ET LA SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Résolution adoptée lors de l'assemblée générale du 8 mai 2024.

Considérant

- L'entente de principe ASPPC-CPNC dûment adoptée par les assemblées générales des syndicats membres de l'Alliance sur la base des éléments dont ont convenu les parties;
- La résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec¹ pour demander la prompt signature des conventions collectives en vue du versement des primes et de l'application des augmentations salariales;
- Le nombre important d'éléments déjà réglés par les parties en cours de négociation et dans les travaux techniques qui ont suivi;
- La volonté de l'ASPPC de clore la ronde de négociation par la signature de la convention collective à la fois dans les délais prévus par les protocoles de libération et avant la fin de la période de disponibilité des profs;
- L'absence de certains éléments importants dans les textes proposés par le CPNC;
- Le peu de temps offert par le CPNC pour permettre un dialogue fécond sur les enjeux encore problématiques ;
- Les efforts déployés par le comité de négociation de l'ASPPC afin de proposer des solutions raisonnables aux aspects toujours en litige ;

Le SEECO

- Dénonce le manque de diligence de la partie patronale dans cette dernière étape de la négociation;
- Réaffirme son adhésion au projet de règlement global que forme l'entente de principe ASPPC-CPNC;
- Presse le CPNC de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour convenir avec la partie syndicale de textes conformes à l'ensemble des éléments de l'entente de principe;
- Presse la direction locale de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour favoriser une conclusion rapide et satisfaisante du processus de négociation entre le CPNC et l'ASPPC.

Adopté à l'unanimité.

¹ Résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale (43e législature, 1re session – 16 avril 2024) :

« Que l'Assemblée nationale reconnaisse l'impact de l'inflation sur les travailleuses et travailleurs des services publics;

« Qu'elle rappelle que ces travailleuses et travailleurs n'ont pas reçu d'augmentation salariale depuis mars 2023;

« Qu'elle souligne que plusieurs éléments de l'entente de principe, notamment les rehaussements de primes de soir et de nuit ainsi que du temps supplémentaire de fin de semaine, ne sont pas rétroactifs et ne seront applicables qu'à la signature de la convention collective;

« Qu'ainsi, elle demande au gouvernement de verser le plus rapidement possible les primes et les augmentations salariales contenues dans les ententes de principe.»

Résumé de l'assemblée générale du mercredi 8 mai 2024

MOT DU PRÉSIDENT DU SEECO

Ça sent la fin d'année ! Christian Bernier souhaite aux membres une bonne dernière AG ordinaire et les invite en grand nombre à l'AGA de la semaine prochaine (15 mai) !

PROJET DE RÉPARTITION DES RESSOURCES ENSEIGNANTES 2024-2025

L'AG mandate la partie syndicale du CRT (PSCRT) pour négocier à la hausse les éléments suivants de la proposition patronale du projet de répartition 2024-2025 : la création de postes à raison d'un minimum 75 % des ressources EESH ; l'augmentation des libérations syndicales à 0,8 % du volet 1 (mandat adopté en AG par le passé) ; l'abolition du plafond pour les responsables de la coordination des stages ; l'ajustement de l'injection dans le modèle de coordination de stages pour tenir compte des nouveaux stages. **APRÈS L'AG** avait lieu le CRT : non seulement la PSCRT a fait des gains sur ces éléments, mais la partie patronale a également concédé des ressources pour tenir compte de la baisse des désinscriptions envisagée à la suite des nouvelles dates d'abandon de cours (à 60 % de la session).

PAROLES AUX COMITÉS

CRT

Dans les discussions sur une entente pour le paiement des journées portes ouvertes, la partie patronale s'est montrée ouverte à tenir compte des besoins de représentation des différents profils du programme d'Arts, lettres et communications.

COMITÉ SST

Les syndicats ont eu gain de cause pour faire reconnaître les stagiaires externes dans le calcul de la libération du responsable en santé et sécurité au Cégep, poste occupé actuellement par Patrick Fillion. Celui-ci a le rôle de déposer des plaintes en SST. Celui-ci a le rôle d'évaluer les risques, de faire des recommandations et s'il y a lieu, de porter plainte à la CNESST. Il y a six types de risques : sur la sécurité, mais aussi sur les plans chimiques, biologiques, physiques, ergonomiques et psychosociaux. Le RSS doit par ailleurs s'assurer que la sécurité du personnel victime de violence conjugale est prise en charge. Les membres ne doivent pas hésiter à faire appel à lui.

POLITIQUE SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU SEECO

La nouvelle politique entre en vigueur dès maintenant et sera bientôt disponible sur le site du SEECO au seecofneeq.com.

ENTENDU EN AG

« La convention collective, que vous connaissez tous par coeur... »

Un président qui a foi en ses collègues

STATUTS ET RÈGLEMENTS – AJOUT

Le rôle et les responsabilités du nouveau Comité de protection des membres en matière de violence et de harcèlement psychologique et sexuel ont été adoptés.

ENTENDU EN AG

- **On veut 75 % des ressources EESH en postes.**
- **Minimum !**

(Il fallait être là.)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)

Le mercredi 15 mai à 9 h (G.-R - 2.911)

Vous êtes invité·e à lire le *Cahier des bilans* pour prendre connaissance du travail de vos collègues pendant l'année !

ÉLECTIONS : Le SEECO a besoin de vous ! Plusieurs comités institutionnels réservent des sièges au personnel enseignant. Le SEECO a également créé des comités pour répondre aux besoins des membres. [Consultez la liste](#) et faites connaître votre intention de vous présenter aux élections au elections@seecofneeq.com.



NOUVELLES DU MONDE SYNDICAL

FOIRES AUX QUESTIONS (FAQ)

Vous ne savez plus que faire des heures de surveillance d'examen qui vous laissent vides et sans motivation ? Voici nos suggestions de lecture de fin de session !

Le très généreux [Financement, allocation et utilisation des ressources enseignantes](#) saura répondre à votre curiosité sans fin sur la façon dont le réseau public nous paie. Pour les précaires (et les responsables de coordination) qui souhaitent la création de [Postes et permanence](#), ce volet des FAQ pourra vous renseigner. (On vous vend un punch : non, un départ à la retraite n'entraîne pas systématiquement une permanence au département). Enfin, les personnes qui seront appelées à former un ou des [Comités de sélection](#) en fin d'été pourront grossir les rangs de leur département en toute connaissance de cause.

Bonne lecture !

COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ

Le Comité école et société de la FNEEQ a publié cette semaine [sa 100^e chronique](#). Il en profite pour faire un bilan de ses écrits et formuler des perspectives pour le travail du comité.

CONGÉS PARENTAUX ET RQAP

En vertu du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance parentale (RQAP, article 31.2 1^o d), une personne peut faire exclure du calcul du revenu hebdomadaire moyen (basé sur les 26 dernières semaines travaillées) certaines semaines où son revenu assurable a été plus faible qu'à l'habitude en raison d'une grève ou d'un lock-out. Le syndicat doit toutefois vous fournir une lettre prouvant que vous étiez en grève. N'hésitez pas à écrire au SEECO !

NOUVELLES DATES LIMITES D'ABANDON

Bon à savoir : les nouvelles dates limites d'abandon de cours ont été fixées au 4 novembre (session d'automne) et au 7 avril (session d'hiver), mais les dates de le calcul des CI demeurent le 20 septembre et le 15 février.

COURRIER DES MEMBRES

Bonjour chère équipe du Seeco,

J'ai eu une tâche à l'automne, mais seulement un remplacement de plusieurs semaines à l'hiver. Mon contrat se termine le 11 juin. Comme j'ai enseigné une bonne partie de la session, n'aurais-je pas le droit à une petite paie de vacances ? Je vous remercie à l'avance de votre aide. Bonne journée !

Une prof qui a besoin de vacances

Chère prof,

Habituellement, le contrat des précaires finit un mois plus tard que la date de fin de session pour étaler la paie de vacances. Dans ton cas, puisqu'il s'agissait d'un remplacement, il n'y a pas de mois de vacances après la session, mais le montant total de ton contrat comprend tout de même la paie de vacances. Nous te souhaitons donc de belles vacances en avance !

L'Exécutif du SEECO

SAVIEZ-VOUS QUE...

Plus de 5000 \$ du Fonds local de grève et de lock-out (FLGL) n'ont toujours pas été réclamés par des membres qui y avaient droit ? De son côté, tous les chèques du Fonds de défense professionnelle de la CSN (FDP) ont été remis.



NOTRE RÔLE DE MODÈLE

La toute dernière mouture de la formation obligatoire portant sur les VACS offerte au personnel du Cégep de l'Outaouais a été l'occasion de se remémorer un certain nombre d'informations importantes relatives à ce sujet des plus sérieux, sur la définition de VACS, sur la politique institutionnelle pour la prévention des VACS, sur les outils institutionnels et externes visant à accompagner les personnes aux prises avec des problèmes de cette nature... Parmi les trucs proposés pour prévenir les VACS, il y a celui du modèle que nous, les profs, sommes en la matière. Il va de soi que nous devons donner l'exemple. Par contre, la question se pose : de quel modèle parle-t-on ? Précisément, comment ce modèle peut cohabiter avec notre rôle pédagogique en enseignement supérieur, avec le droit du travail, notamment la liberté académique, et les droits fondamentaux comme la liberté d'expression ?

On nous a invité·e·s, avant d'agir, à nous demander ce que diraient les médias d'un geste qu'on s'apprête à poser ou d'une parole qu'on est sur le point de prononcer. Au premier abord, on se dit : voilà un truc plein de gros bon sens ! Mais justement, qu'est-ce que le gros bon sens et qui le détermine ?

Dès qu'on approfondit un peu la réflexion, on voit bien que la réponse n'est pas aussi claire qu'on l'aurait pensé de prime abord. Qu'en diraient les médias ? De quels médias parle-t-on : TVA, Radio-Canada, Radio X ? À quel niveau la question est-elle traitée : au local, au national ? Qui en parle : les journalistes, les chroniqueurs, les commentateurs, les citoyens aux lignes ouvertes ? Sur quel médium : à la télé, à la radio, dans les journaux, sur internet ? Bref, il est à parier qu'on retrouverait une panoplie d'opinions différentes qui se situeraient quelque part entre l'opinion défavorable et son contraire. Devant cette diversité de points de vue, il faudra inévitablement choisir lequel fait l'affaire du Cégep, ce qui nous amènera nécessairement à la conclusion que les médias ne constituent pas un bloc monolithique et que, bref, on ne peut se fier sur les médias pour nous donner une ligne de conduite. J'irais plus loin : en ces temps de culture de l'annulation publique, veut-on vraiment laisser aux médias le rôle de tribunal des affaires morales ?

Dans la même logique, on nous a recommandé de mesurer nos agissements à l'aulne du jugement des parents. D'autres nuances s'imposent. Les parents ne sont pas plus un bloc monolithique que ne le sont les médias. Ils ne sont pas non plus nécessairement les meilleurs juges lorsqu'il est question de leur enfant devenu adulte. Et à tout prendre, veut-on vraiment laisser les parents de nos étudiant·e·s, majeur·e·s ou à la veille de l'être, dicter les limites de notre vie collégiale ?



Des cas de figure hypothétiques

Consommer du cannabis... Depuis quelques années, il est légal de commercialiser, d'acheter et de consommer du cannabis au Canada. On le faisait bien avant, mais c'est maintenant un droit. Imaginons qu'un prof achète du cannabis à la SQDC et qu'il est servi par une de ses étudiantes ou qu'il consomme du cannabis, comme des centaines d'autres personnes le font en même temps, dans un festival d'été, et que des étudiant·e·s le reconnaissent. La direction est-elle en droit d'intervenir auprès de son employé, par l'intermédiaire du droit du travail, sous prétexte que celui-ci ne constitue pas un bon modèle pour la jeunesse ?

Aller dans un bar de danse nue... Les bars de danse nue sont des établissements tout ce qui a de plus légal au Québec. Bien sûr, à elle seule, leur existence pose des questions éthiques importantes, mais quoi qu'on en dise, il n'y a rien d'illégal à y aller, pour peu qu'on en ait l'âge requis. Imaginons un prof du Cégep de l'Outaouais qui va au Pigale un samedi soir avec ses amis pour souligner un enterrement de vie de garçon. Ils assistent au spectacle, boivent un coup et discutent avec des danseuses. Ce que ce prof ne sait pas, c'est que quelques étudiant·e·s du Cégep y sont aussi et l'ont reconnu. Qu'en diraient les médias et les parents ? Il semble fort probable que les avis seraient divers sur la question. Qu'en dirait la Direction du Cégep si jamais l'information filtrait jusque-là ? Autant la notion de modèle est floue, autant on se doute que la fréquentation du Pigale, ne serait-ce qu'une seule fois, ne fait pas partie de la définition de modèle souhaité par le Cégep. Mais le prof pourrait-il être réprimandé pour autant ? Le Cégep aurait-il le droit de s'immiscer ainsi dans la vie privée et les droits légaux du prof ? Chose certaine, on sortirait du cadre légal pour entrer dans l'arbitraire de la morale.

(Suite à la page suivante)

(Suite de la page précédente)

Mettre à l'étude une œuvre comportant des scènes explicites de sexualité... C'est connu : au cégep, les cours de littérature sont obligatoires. C'est aussi connu : littérature ne rime pas toujours avec représentations sociales exemplaires. Ainsi, il n'est pas rare que, dans les œuvres marquantes choisies par les profs, on retrouve des VACS commises et subies par des personnages. Certain·e·s étudiant·e·s peuvent même avoir été traumatisé·e·s dans leur propre vie et considérer qu'il s'agit là d'une bien mauvaise idée que de faire la promotion de telles œuvres. On pourrait donc en arriver à croire, puisque c'est le prof qui choisit les œuvres qu'il enseigne même si celles-ci sont validées par le département, que le prof commet une faute de goût et contrevient à son rôle de modèle.

Il nous appartient de réfléchir le plus objectivement possible à ce problème de modèle, éminemment subjectif. Les raccourcis ne sauraient avoir leur place pour traiter d'un sujet impliquant des conséquences qui pourraient être graves, autant pour les victimes que pour les personnes mises en cause.

Nous sommes ici aux frontières de la pédagogie et de la sensibilité, de l'autonomie professionnelle et de la morale, de la liberté académique et du droit du travail. Qu'est-ce qui prévaut? Il semble clair que cet enjeu dépasse les médias et les parents qui ne sauraient pas forcément faire preuve des nuances nécessaires dans un cas aussi précis. En tant

qu'experts disciplinaires, les profs de littérature sont certainement très bien placés pour justifier de tels choix pédagogiques, lesquels sont tout de même balisés par le MES, les plans-cadres et le département, sans compter qu'ils s'inscrivent généralement dans une culture plus large qui est celle du réseau des cégeps.

Je veux être clair : il n'est pas question de cautionner des comportements qui relèveraient des VACS ou d'affirmer que les profs ne doivent pas tenter d'être des modèles. Il importe plutôt d'essayer de pousser plus loin la réflexion sur les attentes qu'on peut avoir en la matière. Le cadre collégial est particulier en bien des aspects. Le modèle vers lequel doivent tendre les profs du primaire n'est certainement pas le même que celui qu'on peut imaginer pour le secondaire. Dans la même logique, on ne peut avoir les mêmes attentes envers les profs de cégep. Les cégepien·ne·s, majeur·e·s ou non, entrent dans le monde des adultes, qui ont le droit d'aller aux danseuses après avoir fumé un joint pour peut-être finir leur soirée dans une relation sexuelle aussi consentante que discutable même si elle est légale. À quel modèle doit-on se soumettre? Les profs sont-ils en marge de la société de droit, condamnés a priori à l'excellence et à la vertu morale?

Nous sommes en enseignement supérieur. Nous devons nous faire un devoir d'élever la réflexion sur ces questions de fond. L'arbitraire public des masses ne peut nous guider. Il nous appartient de réfléchir le plus objectivement possible à ce problème de modèle, éminemment subjectif. Les raccourcis ne sauraient avoir leur place pour traiter d'un sujet impliquant des conséquences qui pourraient être graves, autant pour les victimes que pour les personnes mises en cause.

Christian Bernier
Président du SEECO

SYNDICALISME INTERNATIONAL

APPEL D'ACTION URGENTE : SOLIDARITÉ AVEC LES ENSEIGNANT·E·S ET LES ENFANTS DE PALESTINE

L'Internationale de l'Éducation renouvelle son appel à la solidarité pour soutenir nos collègues palestinien·ne·s dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, représenté·e·s par le Syndicat général des enseignant·e·s palestinien·ne·s (GUPT), le Syndicat général des travailleur·euse·s du préscolaire et des écoles privées (GUWKPS) et la Fédération palestinienne des Syndicats des professeur·e·s et employé·e·s des universités (PFUUE). Les dirigeant·e·s syndicaux·cales palestinien·e·s ont souligné que la solidarité internationale a grandement renforcé la confiance des

enseignant·e·s en leur syndicat, positionnant les affiliés de l'IE en Palestine comme des défenseurs des droits humains et de l'état de droit.

Soulignons que les enseignant·e·s de Gaza et de Cisjordanie sont sans salaire depuis le mois de novembre. Les impôts qui sont normalement utilisés pour couvrir les salaires des fonctionnaires sont toujours bloqués, privant les enseignant·e·s palestinien·ne·s de salaire. Vous pouvez [contribuer](#) au Fonds de Solidarité selon votre capacité financière en faisant un don directement sur le site de l'Internationale de l'éducation.

CoP INCLUSION

Les membres de la Communauté de pratique portant sur l'inclusion vous invitent à découvrir le parcours d'une personne étudiante inspirante de notre Cégep.

Des entretiens ont été tenus avec certaines personnes afin d'en apprendre plus sur la qualité du soutien et des mécanismes d'inclusion en place au Cégep et sur les obstacles auxquels sont confrontées les personnes étudiantes.

Dans cette édition, nous vous proposons de vous plonger dans la peau de Yanik Vilon, étudiant en techniques juridiques.

Dans la peau de Yanik

Un entretien a été conduit avec Yanik Vilon, un étudiant en deuxième année de techniques juridiques, dans le but d'explorer la façon dont il concilie sa situation de handicap et ses études. Il présente une paralysie cérébrale affectant le contrôle de ses mains et de ses jambes, nécessitant ainsi l'utilisation d'un fauteuil motorisé pour ses déplacements.

Nous abordons la question de l'accessibilité des études supérieures pour les personnes en situation de handicap, soulignant le fait que cette accessibilité n'a pas toujours été garantie par le passé. Je lui demande s'il se considère privilégié d'avoir accès aux études supérieures. En tant qu'étudiant en technique juridique s'exprimant d'une voix convaincante et résolue, sa réponse est catégorique :

« Ce n'est pas un privilège, c'est un droit !

J'ai suivi toutes les étapes nécessaires pour être accepté au Cégep, y compris l'achèvement de mes études secondaires et la soumission de ma demande d'admission. J'ai cumulé d'excellentes notes jusqu'à présent dans mon parcours académique, mais je dois avouer que sans accommodements, je n'aurais pas été en mesure de poursuivre mes études.

Le programme de techniques juridiques ne pose aucune contrainte en lien avec mes limitations physiques, et je bénéficie de l'assistance d'une accompagnatrice par le biais du service de soutien à l'adaptation scolaire comme mesure d'accommodement principale. Cette personne joue un rôle essentiel, notamment en prenant des notes et en rédigeant ce que je lui dicte lors de mes examens. À mes yeux, l'ensemble des mesures d'accommodement a considérablement facilité mon intégration scolaire et atténué les effets de mes limitations. Je tiens à souligner l'importance de la présence d'enseignant·es engagé·es et compétent·es, qui ont contribué à faciliter mon parcours tout en offrant un milieu stimulant. Je peux également affirmer que j'ai toujours bénéficié d'une belle inclusion et d'une acceptation de la part de mes pairs, ne ressentant jamais d'exclusion liée à mon handicap.

Cependant, j'ai fait l'expérience du scepticisme ou de la surprise de la part de certains quant à mon choix de carrière, étant donné les difficultés potentielles que je pourrais rencontrer sur le marché du travail. Néanmoins, je remarque que, une fois que les gens apprennent à me connaître, les préjugés à mon égard diminuent. De plus, je n'ai jamais senti que mes compétences académiques ont été remises en question.

Après mes études collégiales, j'envisage de poursuivre en droit à l'université. Je ressens une grande satisfaction à l'égard de mon parcours collégial jusqu'à présent, me sentant inclus et capable de développer mes compétences dans un domaine qui me passionne et me stimule. »

Face à ses propos, je ressens une immense fierté que le collègue ait non seulement facilité l'accès de cet étudiant aux études supérieures par le biais d'accommodements, mais qu'il ait également favorisé son intégration grâce à des enseignant·es dévoué·es et des étudiant·es ouvert·es à la diversité.



*Propos recueillis et mis en forme par
Sophie Cuff, CSA, pour la CoP inclusion*

LA PASSION DE L'HISTOIRE

Comme discipline de changement social

Hommage à M. François Lazure

Il relit l'histoire de la préhistoire à notre époque contemporaine. Il les lit et les relie entre elles et montre d'où vient et où s'en va Homo Sapiens. La paléontologie n'a plus de secret pour lui. L'évolution sociale, quant à elle, il en a fait une théorie, comme il a fait du travail de libération des hommes son cheval de bataille en retraçant le combat à travers les nombreuses et périlleuses économies des temps.

Il monte aux barricades de toutes les révolutions du passé pour dénoncer - armé de sa craie ou de sa plume, comme du seul pouvoir de ses interventions -, que ce soit au tableau, en public ou dans ses pamphlets, avec une force toujours égale à elle-même, les abus des édiles et des mercantiles. Pour ses élèves, il rend sa matière facile et réaliste, en s'efforçant en fait de la présenter logiquement sur des bases matérielles et scientifiques, ce qu'il fait néanmoins avec une réelle passion de convaincre. Convaincre n'est pas mauvais, ce n'est pas comme persuader. C'est faire confiance à l'intelligence des gens plutôt que d'essayer de les abuser ou de les endoctriner. Ce qui fait que ses cours, tout en faisant réfléchir, ne laissent pas indifférent. Derrière son enseignement, qui donne à connaître les destins des hommes au long des siècles, on découvre de véritables leçons à tirer de l'histoire. Du statut de lettre morte sa matière passe alors à celui de parti engagé pour un véritable changement social. Et engagé, il a toujours voulu l'être.

C'est un chevalier non croyant, un incessant défenseur fervent d'un communisme érudit, révisé et critique, mais qui, attention ! n'est évidemment pas celui d'aujourd'hui, ni raisonnablement tout à fait celui d'hier, mais celui, très acceptable, du seul objectif humain valable qui consiste à défendre les individus, à soutenir les peuples, à transformer le monde en le départageant avec plus de justice. Il a ainsi révisé Engels, Marx, Lénine ou Mao, et combien d'autres auteurs, pour habiller plus correctement le monde d'aujourd'hui. On l'a cru communiste, tandis qu'il est devenu inéluctablement et progressivement un révolutionnaire en faveur de tout ce qui donne vie. Et à travers tout cela, dans chacun de ses cours, il a voulu encourager ses élèves à préparer pour nous tous de meilleurs lendemains. En quoi, il s'est toujours avéré fort attaché à la formation de ceux-ci comme à l'avenir de ses concitoyens.

Engagé de l'action et de l'esprit, passionné, dynamique, mordue, ce controversé et génial contestataire est un modèle d'enseignement à lui seul. Il faut en croire beaucoup d'élèves et de collègues qui ont bien fait de s'inspirer de lui ! Il mérite tant d'honneurs et de prix !

Vous en doutez ? Récemment, quoiqu'on eût pu l'imaginer bien tranquillement installé et retiré, l'homme est descendu dans la rue pour y protester avec les siens contre les injustices faites à l'éducation. Parce qu'il a toujours su conjuguer ses dires avec ses interventions; c'est un exemple à suivre.

Et si, par ailleurs, il faut l'affirmer, parce que les êtres entiers ne sont guère toujours fort bien saisis, si certains n'ont pas d'aventure partagé sa philosophie, pour ne pas avoir eu l'occasion de la voir évoluer clairement avec le

(Suite à la page suivante)

(Suite de la page précédente)

temps, ne se souvenant que de ses prises de position passionnées de jeunesse (comme jadis chez plusieurs d'entre nous), peu voudront manquer d'honorer sa recherche sincère d'une plus grande équité humaine, son attachement au devoir, ses justes lettres d'indignation, fruit de ses protestations envers et contre toutes les exploitations. C'est parce qu'il a souvent pris la place de ceux et celles, plus farouches, qui n'avaient pas su trouver l'ardeur ou le courage de protester contre le mal en quelque façon qu'il a préféré, au nom de la vérité des faits, courir courageusement le risque d'être critiqué que de se taire. Il a compris que les absents ont souvent tort et finissent parfois par abandonner de leurs biens et de leurs moyens à des forces autrement brutales, tandis qu'une parole justement livrée devant la société peut arriver à nous faire gagner davantage à toutes et à tous, puisque ce n'est qu'ainsi qu'on évolue et qu'on fait par en avant marcher l'Histoire !

Rendons ici, alors qu'il en est à sa retraite, un hommage appuyé et bien mérité à M. François Lazure !

Hervé-Marie Gicquel,
Mai 2024.



Source : BDANGOULEME.COM

RÉPONSES DU DERNIER CONCOURS

Pour notre concours d'avril, nous vous demandions un ou plusieurs titres de chanson pour donner le ton à la fin de session ! Voici les réponses obtenues :

- « I Will Survive » de Gloria Gaynor
- « Everybody hurts » de REM
- « Hang Tough » de Tesla
- « La chevauchée des Walkyries » de Richard Wagner
- « School's Out » d'Alice Cooper
- « Good vibrations » de Marky Mark
- « The Final Countdown » de Europe
- « Good Riddance (Time of Tour Life) » de Green Day

Les gagnant·e·s : **Cédric Lemaître** (Administration) et **Annie Gironne** (Hygiène dentaire) ont reçu un disque du groupe de Louis Raymond, Vol 432, ainsi qu'une carte-cadeau de 10 \$ du Moca Loca. Félicitations !



William T. Maud, *La chevauchée des Walkyries* (1890)

ERRATUM

Dans le dernier numéro, nous avons annoncé que « **Cédric Lemaître Mongeau** » (administration) gagnait le concours du mois. Il gagne d'ailleurs encore ce mois-ci ! Or, ce dernier n'a pas de « Mongeau » dans son nom. L'équipe de révision du *Plus-Mot* avait bien vu l'erreur, mais chacun·e a pensé qu'on ne savait pas tout de Cédric et a laissé passer la faute... (surtout que « Mongeau » est un nom très courant parmi les gagnant·e·s du *Plus-Mot* !) L'équipe éditoriale du journal s'est empressée de mettre tout ce beau monde au pain sec et à l'eau pour le faire réfléchir quelques jours et offre ses plus plates excuses à Cédric Lemaître, le seul et unique.

NOUVEAU CONCOURS DU PLUS-MOT

CONCOURS RÉSERVÉ AUX MEMBRES DU SEECO

C'est l'heure des bilans ! Pour notre dernier concours de l'année, nous vous demandons quel serait votre bilan de l'année 2023-2024 en un mot ou une phrase. Le bilan du *Plus-Mot* : « Ouf. »

À gagner : Une carte-cadeau d'une valeur de **100 \$ du restaurant Le Clandestin, cuisine créative**, où on vous offre des repas exquis, de savoureux vins nature et une terrasse festive en plein cœur du Vieux-Hull ! Pour participer au tirage, il faut nous envoyer votre réponse **avant le jeudi 16 mai 2024 à 15 h** [en cliquant ici](#).



Bilan de l'année de ce t-shirt :

« J'ai beaucoup servi... et je sers encore ! »

Nous avons bien hâte de vous lire !

PENDANT CE TEMPS AU SEECO

BON COUP DE MEMBRES DU SEECO

Le *Plus-Mot* aimerait féliciter tous les collègues pleinement investi-e-s dans le projet d'intégration de leurs étudiant-e-s finissant-e-s, en particulier les programmes ou options qui présentent devant public, tels Arts visuels, Théâtre et Cinéma ! Vous parvenez à les emmener au dépassement, bravo ! Message à celles et ceux qui n'ont jamais eu la chance d'assister à l'une de ces représentations : n'hésitez pas une seconde à y assister, c'est passionnant !

Félicitations également à l'équipe de Santé environnementale et biodiversité de l'Outaouais (SEBO) pour [l'inauguration de son centre de recherche](#) le 6 mai dernier ! Belle initiative !

MANDAT DU PLUS-MOT

Le *Plus-Mot* est écrit par des profs bénévoles pour les membres du SEECO. Le mandat officiel est de « publier des articles portant sur des sujets d'intérêt syndical, social ou autres nous intéressant en tant qu'enseignant-e-s ou qui s'intéressent à l'enseignement. » (AG du 26 octobre 2016).

PROCHAIN PLUS-MOT

Le *Plus-Mot* a besoin de vous ! Soumettez idées, articles ou mêmes en tout temps pour la prochaine édition à seeco@cegepoutaouais.qc.ca. Veuillez noter que l'équipe se réserve le droit de corriger et de reformater les articles avant publication.

Date de tombée : La prochaine édition du *Plus-Mot* aura lieu à la rentrée 2024-2025. Merci de nous envoyer vos articles à l'avance. Le respect de cette date de tombée est précieux pour l'équipe éditoriale !

L'ÉQUIPE DU PLUS-MOT

Équipe éditoriale : Lyne Beaumier, Frédéric Ouellet, Mélanie Rousseau, Pierre-Luc Vallée.

Correction et autres tâches pas si connexes : Christian Bernier, Simon Lespérance et Chrystel « poker face » Lasson.

STATISTIQUES PLUMOTIENNES...

Contribution des membres du personnel enseignant à leur journal syndical (année 2023-2024)

Cégep Edouard-Montpetit : 35

Cégep de l'Outaouais : 8

*Je suis en négó aussi !
Premier moyen de pression :
leur envoyer des courriels
à fond la caisse !*



Chrystel Lasson,
notre adjointe administrative en négó



La poésie, c'est
le plus joli
surnom que l'on
donne à la vie.

Jacques Prévert

LE MOT DE LA FIN

C'était le dernier *Plus-Mot* de l'année 2023-2024... Voici le bilan annuel de l'équipe éditoriale.

Les numéros du *Plus-Mot* de cette année ont suscité plusieurs réactions. L'équipe constate une augmentation des clics de 40 %, ce qui est sûrement la plus grosse augmentation depuis la résurrection du journal en 2018. Le sujet des négociations de la convention collective a occupé la majorité des parutions.

Avec un regain de popularité viennent aussi les controverses. Le numéro d'octobre 2023 abordait la question des défis soulevés par les accommodements d'étudiant·e·s demandés aux enseignant·e·s, ce qui a particulièrement provoqué des malentendus auprès de nos collègues du soutien et des professionnel·le·s. Le Comité *Plus-Mot* a jugé qu'une mise au point était nécessaire et l'a envoyée à toute la communauté du personnel du Cégep. Les explications fournies par l'équipe éditoriale ont permis de dissiper le malaise et de clarifier ses intentions.

Ce fut une grande année, ce fut une belle année, remplie de moments de joie, d'instant d'indignation, de démonstrations de solidarité et de beaucoup d'humour, disons-le. Merci de votre fidélité. Comme le dirait notre DG, on vous aime.

Toute l'équipe éditoriale vous souhaite de magnifiques vacances !

Frédéric, Lyne, Mélanie et Pierre-Luc